

■ **Mirado SA**, à Vernier, exploitation d'un bureau de placement de personnes et de location de services (FOSC du 02.06.1998, p. 3722). La clause statutaire relative à la reprise de biens envisagée à la constitution et sa réalisation est abrogée conformément à l'article 628 al. 4 CO. Statuts modifiés le 02.04.2004 ainsi que sur un point non soumis à publication. Marclay Pierre et Marclay Alphonse ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Gothuey René, de et à Semsales, est administrateur unique avec signature individuelle. 'Fiduciaire Guilmain', entreprise individuelle n'est plus réviseur. Nouveau réviseur: Fidinter S.A., à Lausanne.

Journal no 4405 du 06.04.2004  
(02211452 / CH-660.0.647.989-3)